Chose exceptionnelle depuis 2003, la quasi unanimité de l'équipe enseignante du collège Frédéric Chopin où j'enseigne, a voté la grève le vendredi 30 mai et la reconduite trois fois de suite en assemblée générale depuis.

Certains pourraient regretter que cette manifestation du ras le bol et du refus de l'autoritarisme de l'administration ne se soit pas exprimée avant, lors du refus de la proposition de DHG notamment. D'autres pourraient s'étonner de prime abord qu'elle s'exprime contre la transformation d'heures postes de titulaire en heures berceaux pour stagiaire. Mais l'interpréter comme une nouvelle réaction corporatiste et localiste serait mal comprendre les motivations et les enjeux pédagogiques que nous défendons sur un petit collège en Éducation prioritaire.

En d'autres occasions, nous aurions sans doute accueilli avec soulagement la création d'heures postes pour stagiaire. Nous avons suffisamment subi la pénurie d'enseignants dans certaines matières pour ne pas comprendre l'urgence à recruter et à former. Ainsi l'année scolaire dernière, en l'absence d'enseignant, nous avons "accepté" avec l'accord des IA-IPR, deux stagiaires sur des heures titulaires pour "sauver" sur notre collège les Lettres classiques et l'Allemand contre la promesse de titulariser les stagiaires sur les postes.

Contre tous les usages, en dépit de la promesse faite, les stagiaires qui avaient engagé leurs points pour obtenir le poste au mouvement académique, découvrent une dizaine de jours plus tard que ceux-ci sont transformés en heures berceaux.
Le paradoxe est total, le recrutement massif promis par le gouvernement et la nécessité de réserver près de 2300 postes aux stagiaires potentiels, fait courir le risque à notre collège de n'avoir personne dans deux matières à projet pédagogique pour l'année prochaine. Pressé de répondre à la commande ministérielle, le Rectorat de Créteil "s'engage à nous proposer des stagiaires sur les postes" sans nous garantir qu'ils soient effectivement pourvus. Il est clair qu'en dépit de sa décision administrative, le Rectorat ne connait pas au mois de juin, et sans doute pas avant fin juillet, ni le nombre d'admissibles, ni le nombre de stagiaires dans ces deux matières. Sa seule réponse à nos contre arguments se résume en ces termes : **"il a obligation de moyen mais pas de réussite !"**

Bien en amont des CAPA, la DPE, la DASEN et le Rectorat opposent à notre demande du maintien des heures postes titulaires au mouvement, seul garant à nos yeux de la continuité des projets dans ces matières et de la présence d'enseignants motivés en REP, une fin de non recevoir qui nous apparait aussi irrationnelle qu'autoritaire. Tant sur la forme et sur le fond, cette décision se fait sans prise en compte de notre spécificité de collège en Éducation prioritaire, ni considération pour son histoire. Elle témoigne d'un manque de considération pour l'expérience et l'expertise des enseignants qui a joué beaucoup dans la colère et la résolution de l'équipe enseignante de se mettre en grève.

Celle-ci réaffirme qu'elle sera vigilante et mobilisée pour que les effets déjà destructeur de la diminution horaire sur les projets pédagogiques et sur les dispositifs d'aide aux élèves, ne soit pas augmenté par la déstabilisation des équipes enseignantes.

EricZ, Melun le 9 juin 2014

vous trouverez ci-joint le communiqué de presse de l'équipe enseignante de du collège Frédéric Chopin de Melun.

Défendre l'éducation prioritaire

Les enseignants du collège Frédéric Chopin de Melun sont en grève.

Nous sommes engagés par conviction dans l'éducation prioritaire, dont le but, rappelons-le, est de lutter contre les inégalités en permettant à des élèves défavorisés de ne pas reproduire les situations dont ils sont issus, mais de construire un projet avec les mêmes chances que les autres.
Cette éducation prioritaire suppose, entre autre, "des équipes éducatives formées, stables et soutenues" (Refonder l'éducation prioritaire, axe 2, document présenté le 16 janvier 2014 par Vinçent Peillon), grâce à "des incitations fortes pour stabiliser les équipes" (mesure 9), dont en particulier "des affections ciblées en fonction des besoins locaux et du projet éducatif".
Or l'administration du rectorat de Créteil a décidé tout récemment et sans concertation aucune de basculer deux postes de titulaires en postes stagiaires, et cela dans deux matières, l'Allemand et le Latin, qui constituent pour nos élèves des filières d'excellence.

La diminution des moyens horaires que nous subissons déjà ne peut pas s'augmenter de cette nouvelle difficulté, le corps professoral ayant plus que jamais besoin de pouvoir fonctionner d'emblée à plein régime. D'autre part, la non titularisation de professeurs dans des matières optionnelles condamne celles-ci à court terme, dans un contexte où connaître le professeur et ses objectifs est capital pour mobiliser les élèves.

Nous sommes consternés que nos efforts pédagogiques, pourtant soutenus à tous les niveaux, soient ainsi subordonnés à des mesures administratives unilatérales. Nous attendons que les autorités rectorales répondent à nos demandes de dialogue et de changement.

L'équipe enseignante du Collège Frédéric Chopin de Melun